

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
**Délibération n°DC2018/44**

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 73

Votants : 83 (dont 10 pouvoirs)

**POUR :**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

Le dix-huit juin deux mille dix-huit à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 08/06/2018

M. Raoul MAS est élue secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote :** Mmes BAUDART M., BEGNY A., FABRITIUS B., FOURCART MH., GERARD B., LENFANT M., LESUEUR P., MELIN P., MERCIER A., NOIRANT L., PIEROT C., RAULIN S., ROGER M., SEMBENI A., THOMAS A., et MM ADAM C., BARRE R., BESANCON T., BIENVENU B., BOIZET G., BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BROYER J., CANIVENQ R., CANNAUX F., CARPENTIER D., COLSON D., CORNEILLE JP., DEBOURCES C., DEFORGE P., DEGLAIRE G., DEMISSY P. ; DUGARD Y., ETIENNE P., FERON P., GIRONDELLOT B., GODART O., GOMEZ JB., GROSSELIN J., JUILLET B., LAHOTTE H., LAMY D., LANTENOIS J., LAURENT CHAUVET P., LESOILLE P., MALVAUX A., MANCEAUX C., MAS R., MASSON JP., MEENS F., MEIS M., MENDES M., MIELCAREK C., MOUTON F., NIZET D., NIZET J., OUDIN D., OUDIN H., PAYEN G., PHILIPPE R., PIC JY., QUEVAL G., RACOUR P., RENARD D., RICHELET JP., ROBIN D., SIGNORET F., SIMON S., SINGLIT B., THIERION V., THOREL D., VAIRY L.

**Représentés :** Mmes JACQUET G. donne pouvoir à M. LAMY D., LEFORT S. donne pouvoir à Mme SEMBENI A., PAYEN F. donne pouvoir à M. DUGARD Y. et MM ADIN M. donne pouvoir à M. BOUILLON D., BEBIN P. donne pouvoir à M. SINGLIT B., BOXEBELD P. donne pouvoir à M. DEFORGE P., BROUILLON P. donne pouvoir à M. MEIS M., HUREAU B. donne pouvoir à Mme PIEROT C., PIERSON F. donne pouvoir à M. CANNAUX F., RAUSSIN B. donne pouvoir à M. SIGNORET F.

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES 2017**

Vu l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant au Président de l'EPCI d'adresser aux maires des communes membres, tous les ans, avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de l'EPCI ;

Vu le rapport d'activités « Chiffres clés 2017 », transmis en annexe de la note explicative de synthèse fournie avec la convocation à la présente séance ;

Aucune observation n'étant soulevée, le Conseil communautaire :

- PREND ACTE du rapport d'activités 2017 qui sera transmis à l'ensemble des maires du territoire afin de les aider à renforcer leur connaissance des actions, résultats et projets de la 2C2A.
- PREND ACTE qu'il sera également téléchargeable depuis le site internet de la collectivité.

